

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 05/06/2018	Dossier complet le : 06/06/2018	N° d'enregistrement : F09318P0198

1. Intitulé du projet

Travaux de captage des sources du Lac et de construction d'une station de pompage en bordure de la RD 937, et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable jusqu'à la station de pompage existante de Mouche Chat

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune du Dévoluy (05)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Jacqueline PUGET - Maire de la commune du Dévoluy

RCS / SIRET

2	0	0	0	3	3	6	9	4	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique 7210-commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17b	Dispositif de captage des eaux souterraines pour un volume annuel prélevé > 200 000 m ³ /an et < 10 millions de m ³ /an Débit journalier maximal prélevé = 1280 m ³ /j Volume annuel maximal prélevé = 467 200 m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste :

- au captage d'une nouvelle ressource d'eau potable (dite sources du Lac) en bordure Est de la RD 937 (ouvrage souterrain de type drain sur une longueur d'environ 65 ml + chambre de réunion des eaux de surface 10 m²),
- à la construction d'une station de pompage à proximité du captage en bordure de la RD 937 (ouvrage semi-enterré de surface 60 m²),
- à la mise en place d'une conduite souterraine d'adduction d'eau sur environ 1800 ml entre la nouvelle station de pompage et la station de pompage existante de Mouche Chat (1100 ml dans fossé/acotement de RD 937, 500 ml sous piste communale, 200 ml en prairie).

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet sont l'utilisation de pelles mécaniques, de camions bennes, de camions toupie et de petits véhicules/engins de chantier.

Travaux réalisés en zone N (zone naturelle et forestière). Travaux de captage et de station de pompage réalisés en terrain artificialisé, et travaux de pose de conduite d'adduction réalisés à 90 % en terrain artificialisé et 10% en terrain de pâture.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la procédure de mise en conformité du captage de Mouche Chat (existant), l'hydrogéologue agréé a formulé son avis le 06/01/2017 dans lequel il demande d'abandonner les drains gauche du captage en raison de leur vulnérabilité aux pollutions.

Cette préconisation va engendrer une diminution d'environ 50 % de la ressource actuellement disponible au captage de Mouche Chat soit en moyenne 491 000 m³/an alors que le bilan ressources-besoins actuel est déjà déficitaire sur ce secteur avec les deux drains du captage en service.

Pour continuer la procédure de mise en conformité définitive du captage de Mouche Chat et engager les travaux associés (notamment la déconnexion du drain gauche), la commune du Dévoluy doit donc au préalable capter et interconnecter une nouvelle ressource sur l'unité de production de Mouche Chat.

Une étude de faisabilité, des Investigations hydrogéologiques de terrain et des analyses d'eau (automne 2017) ont permis l'étude de plusieurs scénarios à l'échelle des bassins versants, cependant un seul scénario permet de combler le déficit d'eau en période estivale et hivernale sur le secteur. La commune du Dévoluy a donc retenu ce scénario consistant à la captation et au maillage d'une ressource de substitution (sources du Lac) sur l'unité de production de Mouche Chat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase de travaux consistera à la réalisation du captage en bord de route départementale (déboisement du talus dominant la route, terrassements pour création des drains du captage, construction de la chambre de réunion des eaux semi-enterrée, mise en place du réseau de trop-plein/vidange de l'ouvrage, aménagements associés de type gabions, bordures de voirie, glissières de sécurité, puis remise en état du talus, de la chaussée et de la zone) : durée de 3 mois du 1er août au 30 octobre 2019.

Les travaux seront réalisés avec une circulation routière par alternat sur la RD 937.

La seconde phase de travaux consistera :

- à la réalisation de la station de pompage comprenant une cuve tampon et une salle technique (terrassement des fouilles, construction du génie civil semi-enterré, mise en place des portes d'accès, aménagements et équipements intérieurs, enduit des façades, aménagement devant la station de pompage pour stationnement véhicules) : durée de 6 mois du 1er mai au 30 octobre 2020 ;

- à la réalisation du réseau d'adduction d'eau potable entre la nouvelle station de pompage et la station de pompage existante de Mouche Chat avec ouverture/fermeture de tranchée (largeur 1,00 mètre et profondeur 1,50 mètre) à l'avancement puis remise en état. Les travaux débuteraient en longement de la RD 937 (1100 ml), puis sous la piste communale (500 ml) et enfin dans la prairie pâturée (200 ml) et avec une traversée ponctuelle du torrent de Mouche Chat qui présente une largeur de 1,50 mètre (l'engin de chantier n'aura pas à traverser le torrent car l'accès sera possible de part et d'autre) : durée de 2 mois du 1er mai au 30 juin 2020.

Les travaux sur la RD 937 seront réalisés avec une circulation routière par alternat.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La station de pompage nécessitera en moyenne une visite tous les 15 jours.

L'ouvrage de captage nécessitera une visite trimestrielle.

Les ouvrages seront équipés de la télégestion.

Ces ouvrages seront situés en bordure de la RD 937 et ne modifieront pas le trafic sur la RD 937.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement en application de l'article L341-3 du code forestier.

Autorisation de prélèvement au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Déclaration d'Utilité Publique pour les travaux en application de l'article L215-13 du Code de l'Environnement.

Autorisation de distribuer l'eau en vue la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique.

Évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du déboisement (m2)	950 m2
Superficie de la zone captante (déblai/remblai) du captage (m2)	850 m2
Superficie de la chambre de réunion des eaux (m2)	10 m2
Superficie pour la création de la station de pompage en accotement de route (m2)	550 m2
Superficie de la station de pompage (m2)	60 m2
Superficie liée à la pose de la conduite d'adduction en fossé/accotement de la RD (m2)	1650 m2 (=1100x1,50)
Superficie liée à la pose de la conduite d'adduction sous piste communale (m2)	750 m2 (=500x1,50)
Superficie liée à la pose de la conduite d'adduction en prairie pâturée (m2)	300 m2 (=200x1,50)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

A proximité du hameau de La Cluse -
Commune du Dévoluy

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. 5 ° 5 1' 3 " 79 Lat. 44 ° 3 8' 6 " 22

Point d'arrivée : Long. 5 ° 5 1' 1 5 " 02 Lat. 44 ° 3 8' 5 1" 3

Communes traversées :

Le Dévoluy

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet se situe dans la ZNIEFF Type 2 - 930012803 - Dévoluy méridional : massif de bure - gleize - vallée de chaudun - charance
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Dévoluy
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	05CEEP0248 - La Bèoux T2 05CEEP0250 - Sources du Mouche Chat

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé uniquement sur les anciennes communes de Saint-Etienne-en-Dévoluy et Agnières-en-Dévoluy
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté Préfectoral n°2015-365-1 du 11/12/2015 : cette zone de répartition des eaux vise les eaux superficielles ainsi que les eaux souterraines contenues dans les alluvions du Buëch et de ses affluents (hors Méouge). Le dispositif de captage des eaux souterraines objet de ce projet n'est pas concerné par la ZRE car le prélèvement ne s'effectue pas dans les alluvions du Buëch et de ses affluents.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de la Source de Pied du Bois (commune du Dévoluy) : il s'agit uniquement du passage de la conduite d'adduction dans le PPR.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site Natura 2000 : FR9301511 DEVOLUY - DURBON - CHARANCE - CHAMPSAUR Il est à noter que le site Natura 2000 comprend la RD 937 et l'intégralité du village de La Cluse.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact négatif : Prélèvement d'eau en phase d'exploitation pour le nouveau captage des sources du Lac : 467 200 m ³ /an. Impact positif : Le projet implique une diminution de 50 % du prélèvement existant au captage de Mouche Chat (voir partie 4.2 précédemment) soit 491 000 m ³ /an. Ce volume va être restitué en tête de bassin versant du torrent de Mouche Chat permettant une amélioration des débits d'étiage. Le nouveau prélèvement s'effectue plus en aval, sans impact sur le torrent de Mouche Chat.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage sans modification notable des masses d'eau souterraines. Drainage à l'endroit où les sources sourds. A noter que les sources ont déjà été drainées lors de la construction de la route départementale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de captage et de station de pompage (talus et accotement de la RD 937) sont réalisés sur une zone déjà anthropisée. Ils nécessitent un déboisement d'environ 950 m ² constitué de pins en milieu ouvert. Les travaux de pose de conduite d'adduction sont réalisés à 95 % en terrain anthropisé (2550 m ²) et 5% en terrain naturel (150 m ²). Les perturbations/dégradations prévues sont limitées car les travaux ont lieu en très grande partie sur une zone déjà anthropisée (accotement de route et piste). Les perturbations seront essentiellement dues au bruit.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le site Natura 2000 FR9301511 DEVOLUY - DURBON - CHARANCE - CHAMPSAUR Le projet étant localisé en grande partie en zone anthropisée et sur une très faible surface en zone naturelle, il est peu susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite au FSD du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir des incidences sur les zones humides 05CEEP0248 - La Béoux T2 et 05CEEP0250 - Sources du Mouche Chat. Impact négatif : diminution du débit du ruisseau naissant des sources du Lac et alimentant la rivière La Béoux : ruisseau de longueur 150 mètres. Impact positif : diminution du prélèvement existant aux sources de Mouche Chat situées en tête de bassin versant et donc augmentation du débit du torrent de Mouche Chat (en particulier du débit d'étiage). Le torrent de Mouche Chat est un affluent de la rivière La Béoux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déboisement de 950 m ² d'un talus routier pour la création du captage et de la station de pompage. Le déboisement concernent des pins installés sur le talus dominant la route départementale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risque de séisme : zone de sismicité 3 (modérée) glissement Une étude géotechnique va être effectuée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La création du captage et de la station de pompage est source de bruit en phase travaux (durée cumulée des phases : 9 mois). Le bruit est cumulé à la circulation routière sur la RD 937 (Veynes à Corps). Le projet de captage et de station de pompage se trouve à 400 mètres de l'habitation la plus proche, mais n'est pas visible (nombreux obstacles). En phase exploitation, le projet est source d'un faible bruit (le bâtiment isolera le bruit des pompes) et les habitations sont éloignées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des vibrations en phase travaux dues essentiellement à l'usage de pelles mécaniques et camions. Ces vibrations sont locales. Le projet n'engendre aucune vibration en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air ont lieu uniquement en phase travaux. Il s'agit de poussières émises par le terrassement en masse et le chargement/déchargement de camions. Des fumées d'échappement sont émises par les engins de chantier durant la phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Nota :

La réalisation de ce projet va permettre la poursuite de la mise en conformité réglementaire du captage de Mouche Chat. Cela aboutira à la déconnexion du drain gauche du captage de Mouche Chat (demandé par l'hydrogéologue agréé) rendant ainsi au milieu naturel (torrent de Mouche Chat) un volume de 491 000 m³/an, constituant ainsi une amélioration du débit en périodes d'étiage du torrent de Mouche Chat à partir des sources de Mouche Chat.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe n°7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude préliminaire (voir annexe n°7) a permis de comparer différents scénarios sur les plans techniques, environnementaux et économiques pour le captage d'une nouvelle ressource d'eau potable en remplacement de l'abandon du drain gauche du captage de Mouche Chat. Le scénario retenu est celui qui présente le moins d'impact pour le milieu environnant, notamment aquatique.

Ce projet permettra surtout d'augmenter le débit du torrent de Mouche Chat à partir des sources de Mouche Chat, ce qui constitue un impact positif sur le torrent en situation d'étiages. Les prélèvements seront aussi mieux répartis en différents points du bassin versant. Au vu des caractéristiques du projet de travaux, il ne semble pas nécessaire d'effectuer une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 présentant la description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (se rattachant à la partie 6.4 du formulaire cerfa).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Le Dévoluy**, le **29 MAI 2018** le,

Signature **Le Maire,**

Jacqueline PUGET 